

Un comparateur d'assurance emprunteur personnalisé en ligne avec VITAE Assurances

Publiée au Journal Officiel le 2 juillet 2010, la réforme Lagarde oblige désormais les banques à séparer dans leur offre, le contrat de prêt du contrat d'assurance. Les emprunteurs peuvent ainsi comparer et optimiser les conditions de couverture de leur prêt immobilier.

Dans ce contexte favorable, le site internet www.vitae-assurancecredit.com, portail dédié à l'assurance emprunteur, met en ligne son comparateur d'assurance-crédit. Les candidats à l'acquisition d'un bien immobilier ont ainsi une aide pour estimer au mieux leur contrat d'assurance. De plus, ils peuvent envisager plusieurs possibilités : durée de l'emprunt, capital assuré, garanties offertes (en particulier les incapacités de travail). Ainsi, le contrat d'assurance peut être optimisé au mieux.

Dans un deuxième temps, l'acquéreur peut demander une étude personnalisée afin de comparer l'estimation obtenue avec la proposition de la banque.

VITAE Assurances permet aux particuliers de réaliser une économie de 30 à 50 % par rapport aux formules packagées (assurances + crédits) généralement proposées par les banques traditionnelles. Le volume significatif des dossiers traités par VITAE Assurances auprès de ses partenaires permet en effet aux acquéreurs de disposer d'avantages exceptionnels, habituellement réservés aux interlocuteurs les plus importants des compagnies d'assurances.

Exemple :

Pour un prêt de 150 000 € sur une durée de 25 ans, accordé à un jeune couple (24 et 26 ans), le coût total de l'assurance représente 11124 € pour une assurance à un taux de 0,29 % et 100 % de couverture sur chaque emprunteur.

Pour la même couverture en utilisant l'expertise de VITAE Assurances, le coût total de l'assurance, au taux de 0,09 % par contrat est de 6900 €, une économie de 4224 € soit près de 50 %.

Le coût de l'assurance lors de l'acquisition d'un bien immobilier représente un budget conséquent. Bien souvent, les assurances de prêt sont négligées tant sur le coût qu'en matière de couverture. Avec VITAE Assurances, l'emprunteur peut trouver la formule de couverture la mieux adaptée à sa situation et à son projet tout en réalisant des économies sur le coût total de son crédit.

Créée en 1993, Vitae Assurances est une filiale de services opérationnelle du groupe Cafpi. Courtier en assurances emprunteurs et assurances de prêts immobiliers, Vitae assurances met en place plus de 25 000 contrats par an.

CAFPI en Bref...

Créé en 1971, Cafpi est le leader des courtiers en prêts immobiliers du marché. Employant plus de 1.000 personnes, Cafpi est présent, via ses 130 agences succursales, dans toute la France & Dom-Tom et le Maroc. En 2009, Cafpi a réalisé près de 22.000 dossiers pour 3.6 milliards d'euros de crédits signés. Le métier de courtage en prêts immobiliers est en plein essor puisque plus de 20% des crédits en France se font via un courtier. Grâce à ses volumes, Cafpi obtient des 110 banques partenaires avec lesquelles il travaille en permanence des conditions particulièrement avantageuses dont il fait bénéficier directement ses clients. Cafpi est également présent sur le Web avec son site www.cafpi.fr ainsi que pour ses autres offres spécialisées : www.vitae-assurances.com pour les assurances emprunteurs et www.creditpourtous.fr pour son offre de regroupement de crédits.

Contact Presse

Galivel & Associés - 01 41 05 02 02
Carol Galivel / Julien Michon
21-23 rue Klock – 92110 Clichy
Fax : 01 41 05 02 03 - galivel@galivel.com

Cafpi – 01 69 51 00 00
Philippe Taboret – Directeur Général Adjoint
28, route de Corbeil - 91700 Ste Geneviève des Bois
Fax : 01 69 51 18 18 – p.taboret@cafpi.fr